

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 11 SEPTEMBRE 2007 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière
- THÉRÈSE MERCIER, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- CARL DUBÉ, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

SONT ABSENTS : Un représentant de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et M. Norbert Morin, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte. Il procède à la lecture de la lettre de démission de M. André Mercier à titre de maire de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, laquelle est effective à compter du 10 septembre 2007.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

2007-09-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 10 juillet 2007
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Poste de la SQ
 - 5.1.1 Fermeture du projet
 - 5.1.2 Retenue sur projet
 - 5.1.3.A Entretien annuel - Déneigement du stationnement
 - 5.1.3.B Ventilation
 - 5.2 Gestion des boues de fosses septiques
 - 5.2.1 Rapport des vidanges effectuées par municipalité
 - 5.3 Locaux
 - 5.4 Téléphonie cellulaire
 - 5.5 Chemin de fer Québec Central

- 5.6 Radio de la région
- 5.7 Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles
 - 5.7.1 Comité de diversification
 - 5.7.2 Échéancier de travail (prochaines étapes)
 - 5.7.3 Mandat au CLD
- 5.8 Rapport annuel 2006
- 5.9 Programmes de rénovation
 - 5.9.1 Montants pour 2007-2008 et 2008-2009
 - 5.9.2 Seuil d'admissibilité
 - 5.9.3 Modification à l'entente
- 5.10 Sécurité incendie
 - 5.10.1 Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour transmission au ministre
 - 5.10.2 Échéancier de travail pour l'automne
- 5.11 Service d'évaluation
 - 5.11.1 Dépôt reporté en vertu de l'article 71 de la LFM
- 5.12 Éducation de niveau secondaire et collégial
- 5.13 Politique familiale
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Modification du RCI sur les zones inondables et la protection des berges et du littoral
 - 6.1.1 Avis de motion pour introduire une carte de généralisation à Montmagny, de nouvelles cotes d'inondations ainsi que pour intégrer certains éléments de la nouvelle politique gouvernementale sur la protection des berges, du littoral et des plaines inondables
 - 6.1.2 Avis aux municipalités de ne pas approuver d'interventions en milieux humides (ex. : Remplissage dans une tourbière ou en bordure d'un lac)
 - 6.1.3 Dossier du Lac des Eaux mortes
 - 6.2 Dossier éolien
 - 6.2.1 Modification au RCI sur les éoliennes dans le secteur Est de Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.2.2 Certificat de conformité préliminaire
 - 6.3 Pacte rural
 - 6.3.1 Bilan du Pacte rural I
 - 6.3.2 Plan de travail du Pacte rural II
 - 6.4 Conformité - Modification de règlements d'urbanisme
 - 6.5 Projets régionaux
 - 6.5.1 Versements aux projets régionaux
 - 6.5.2 Mandat à l'OTCS pour « la réalisation d'une vision stratégique dans le domaine du tourisme pour le territoire de la MRC de Montmagny »
 - 6.5.3 VVAP
 - 6.6 Offre d'emploi pour l'aide au schéma d'aménagement et au suivi du Pacte rural
 - 6.7 Village-Relais - Saint-Paul-de-Montminy - Route touristique des Parcs
 - 6.8 Université rurale sur la Côte-du-Sud
 - 6.9 Droits de passage
 - 6.10 Programmation quinquennale
 - 6.11 Pavage d'accotements
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Collecte Sélective Québec (CSQ) – Paiement final
 - 7.2 Télémétrie Chaudière-Appalaches
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juillet et août 2007
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 août 2007
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 CSP du 28 août 2007
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Immobilisations - Liste des acquisitions projetées
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 10 JUILLET 2007

2007-09-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 juillet 2007 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Rencontre avec Mme Geneviève Proulx qui présente l'état d'avancement de la Politique familiale de la MRC de Montmagny. Mme Proulx fait un rappel des dates d'échéance proposées pour s'assurer de compléter le mandat d'établir une politique familiale sur le territoire de la MRC de Montmagny.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 POSTE DE LA SQ

5.1.1 FERMETURE DU PROJET

Les derniers travaux correctifs (hall d'entrée en verre, salles d'interrogation et portiques en toile) ont été autorisés par le représentant de la SIQ.

Nous pourrions donc procéder à la fermeture du projet en effectuant la facturation des éléments suivants :

- Paiement comptant par la SQ;
- Loyer annuel d'immobilisation;
- Loyer annuel d'entretien;
- Loyer annuel de taxes.

5.1.2 RETENUE SUR PROJET

- **CONSIDÉRANT** que des problèmes d'humidité persistent, notamment par la condensation des conduites de ventilation dans le passage du bâtiment et également par la présence d'un taux d'humidité plus élevé dans la salle de bertillonnage du poste de la Sûreté du Québec;
- **CONSIDÉRANT** que des pourparlers entre l'entrepreneur, les sous-traitants concernés et l'ingénieur sont en cours pour régler cette problématique;
- **CONSIDÉRANT** que la MRC de Montmagny, à titre de cliente et de propriétaire du bâtiment, juge que ce problème pourrait porter préjudice à la qualité et à la salubrité du poste de la SQ et demande donc que ce problème soit réglé de façon permanente;

2007-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RETENIR respectivement à l'entrepreneur et à l'ingénieur les montants de 5 000 \$ et 1 000 \$, plus les taxes, jusqu'au 30 août 2007 afin de s'assurer que le problème d'humidité et de condensation est définitivement résolu.

ADOPTÉ

5.1.3-A ENTRETIEN ANNUEL - DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT

2007-09-04-A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny renouvelle le contrat avec l'entreprise « *Jacques & Raynald Morin inc.* » au montant de 2 848,75 \$, taxes incluses, pour le déneigement du poste de la SQ pour la saison hivernale 2007-2008, soit de la première à la dernière neige et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

ADOPTÉ

5.1.3-B ENTRETIEN ANNUEL - VENTILATION

2007-09-04-B

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte de renouveler le contrat de l'entreprise « Les Services Technologiques A.C. Inc. » au montant de 3 053,00 \$, taxes en sus, pour l'entretien des équipements de ventilation, de l'humidificateur et du détecteur de gaz au poste de la Sûreté du Québec pour une période d'un an.

ADOPTÉ

5.2 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

5.2.1 RAPPORT DES VIDANGES EFFECTUÉES PAR MUNICIPALITÉ

La directrice générale remet aux élus les sommaires des rapports de vidange pour les municipalités qui ont fait l'objet d'une vidange jusqu'à maintenant (les maires des municipalités concernées ont reçu le rapport complet des fosses vidangées dans leur municipalité). De plus, elle demande aux municipalités de transmettre à la MRC, s'il y a lieu, les noms et adresses des immeubles où la vidange n'aurait pas été effectuée complètement afin de faire une vérification rapidement et de les transmettre à l'entrepreneur.

5.3 LOCAUX

Les élus discutent des deux scénarios à l'étude. On convient des prochaines démarches. À SUIVRE.

5.4 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT que la Ministre des Affaires municipales et des Régions entend créer des groupes de travail pour analyser les problématiques de desserte de la téléphonie cellulaire dans les régions rurales.

2007-09-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER qu'un représentant de notre milieu, soit M. Pierre Thibaudeau, prenne part aux groupes de travail relatifs à la desserte en téléphonie cellulaire créés par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉ

5.5 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny juge important de préserver le chemin de fer du Québec Central pour assurer le maintien du développement économique au sud du territoire de la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que dans un communiqué émis par le ministère des Transports le 10 septembre dernier, la Ministre des Transports mentionne que la région où le ministère des Transports s'est porté acquéreur des rails, pour une somme de 10 millions de dollars, est décrite comme étant une région très dynamique économiquement et que cette acquisition est faite pour l'avenir des régions desservies, dans une vision de développement durable et de protection environnementale (changements climatiques) ;
- CONSIDÉRANT que la région de la MRC de Montmagny travaille activement et sans relâche à son développement économique et que notre région se considère également très dynamique et que l'on juge inacceptable d'être une région de « laissés-pour-compte »;
- CONSIDÉRANT que les entreprises et les industries du Québec doivent faire face à la mondialisation des marchés, que l'on doit doter nos régions d'outils compétitifs et que notre région fait également face à cette menace;
- CONSIDÉRANT que la tendance mondiale est à la remise en opération des anciens chemins de fer délaissés au cours des dernières années, compte tenu que dans une perspective de développement durable, de protection de l'environnement (face aux changements climatiques) de même que considérant la hausse probable du coût du pétrole, le chemin de fer s'avère une alternative beaucoup moins polluante et plus rentable que le transport par camionnage;
- CONSIDÉRANT que la rentabilité du tronçon ferroviaire Charny/Sherbrooke peut nécessiter le maintien en opération du tronçon Vallée-Jonction/Lac-Frontière.
- CONSIDÉRANT que d'autres régions du Québec, notamment la ville de Richmond, jugent que le chemin de fer c'est l'avenir de leur région et que ça va leur permettre d'attirer des entreprises;

2007-09-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny réitère sa demande auprès du MTQ à l'effet que le tronçon ferroviaire *Vallée-Jonction/Lac-Frontière* ne soit pas démantelé (emprise et rails) et que celui-ci fasse l'objet d'un moratoire de 36 mois, le temps au milieu de s'assurer de sa viabilité à moyen et long termes.

QUE la MRC de Montmagny trouve déplorable que les milieux ruraux doivent constamment se battre contre la « *Loi du nombre* » et qu'à chaque fois l'on parte avec une prise contre nous, malgré la mise sur pied d'une Politique de la ruralité qui prône l'importance des régions au Québec.

QU'une copie de cette résolution soit également transmise à Madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉ

5.6 RADIO DE LA RÉGION

Le directeur général du Groupe Corus, M. Herman Charest, a rencontré le Comité de travail « *MRC - Ville - Chambre de Commerce* » pour les informer des changements amorcés à la radio.

Des démarches seront effectuées par le comité « *MRC - Ville - Chambre de Commerce* » afin de s'assurer que la région puisse bénéficier d'une radio qui prône le développement du milieu, le sentiment d'appartenance des gens à la région et également, qu'elle soit la radio de référence en matière de sécurité publique.

5.7 PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONO-INDUSTRIELLES

5.7.1 COMITÉ DE DIVERSIFICATION

- CONSIDÉRANT que la résolution n° 2007-04-12 adoptée par le Conseil de la MRC de Montmagny identifiait la composition des membres du Comité de diversification;
- CONSIDÉRANT qu'après informations auprès d'autres régions du Québec réalisant le même exercice et également après discussions des membres administratifs du comité, il a été recommandé d'ajouter des représentants d'autres secteurs d'activités afin d'assurer des échanges favorisant une véritable diversification;

2007-09-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Comité de travail pour le Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles soit composé des personnes suivantes :

- 1 président soit, le préfet de la MRC de Montmagny ;
- 1 représentant de Arbotek ;
- 1 représentant de Bois Daaquam ;
- 1 représentant de la CGFA de Sainte-Apolline-de-Patton ;
- 1 représentant du secteur agricole ;
- 1 représentant élu de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières ;
- 1 représentant élu de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton ;
- **(ajout)** 1 représentant du secteur touristique, soit M. Max Vidal;
- **(ajout)** 1 représentant du secteur financier, soit M. Jean Lachance;
- **(ajout)** 1 représentant « *Jeune entrepreneur de moins de 35 ans* », soit M. Dany O'Hearn;
- **(ajout)** 1 représentant du secteur scolaire, soit M. André Chamard.

ET qu'il soit assisté administrativement pour le suivi des dossiers des personnes suivantes :

- 1 représentant de la MRC de Montmagny ;
- 1 représentant du CLD de la MRC de Montmagny ;
- 1 représentant du MAMR ;
- 1 représentant du MDEIE .

ADOPTÉ

5.7.2 ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL (PROCHAINES ÉTAPES)

1. Rédaction d'un plan de diversification à être adopté par le Conseil des maires de la MRC au plus tard à la session du mois d'octobre prochain.

2. Rédaction d'une politique d'investissement, à être intégrée au plan de diversification, par le Comité d'investissement formé des personnes suivantes :

- M. Jean Lachance;
- M. Max Vidal;
- M. Jean-Paul Deschênes;
- M. Alain Paradis;
- M. Réal Bolduc.

5.7.3 CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – MANDAT AU CLD

CONSIDÉRANT le contrat de diversification et de développement soumis aux élus, lequel détermine les engagements du gouvernement, de la MRC et du mandat confié au CLD;

2007-09-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER le contrat proposé et d'autoriser le préfet à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

5.8 RAPPORT ANNUEL 2006

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2006 sur les principales activités réalisées par l'équipe de la MRC de Montmagny;

2007-09-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny accepte le rapport d'activités annuel 2006 de la MRC de Montmagny et que celui-ci soit transmis au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour fin de subvention.

ADOPTÉ

5.9 PROGRAMMES DE RÉNOVATION

5.9.1 MONTANTS POUR 2007-2008 ET 2008-2009

La MRC de Montmagny a reçu la confirmation des subventions suivantes :

Programme RÉNO-VILLAGE : Enveloppe annuelle de 255 000 \$ pour les deux prochaines années. De plus, le montant de subvention passe de 6 500 \$ à 10 000 \$ pour le programme RÉNO-VILLAGE.

Programme LAAA : : Enveloppe annuelle de 10 000 \$ pour les deux prochaines années.

5.9.2 SEUIL D'ADMISSIBILITÉ – PROGRAMME RÉNO-VILLAGE et PROGRAMME DE RÉNOVATIONS D'URGENCES (PRU)

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le seuil minimal admissible concernant la valeur des résidences est de 60 000 \$, mais que le

Conseil des maires a le pouvoir de le hausser à 75 000 \$ suite aux nouvelles normes établies par la SHQ;

2007-09-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AVISER la SHQ que la MRC de Montmagny demande de hausser à 75 000 \$ de valeur de résidence le seuil d'admissibilité des programmes RÉNO-VILLAGE et Réparations d'urgences (PRU) afin d'améliorer le taux de qualification des gens dans le besoin, là où la valeur des immeubles est plus élevée.

ADOPTÉ

5.9.3 MODIFICATION À L'ENTENTE

2007-09-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à signer le document « *Modification à l'entente entre la SHQ et la MRC de Montmagny concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitant* » pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.10 SÉCURITÉ INCENDIE

5.10.1 ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR TRANSMISSION AU MINISTRE

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a fait l'objet d'une analyse complète par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse, une demande d'attestation de conformité sera adressée au Ministre de la Sécurité publique ;

2007-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la version finale et conforme du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et le Plan de mise en œuvre de la MRC de Montmagny qui seront présentés au Ministre pour recevoir l'attestation édictée à l'article 20 de la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4). Ces documents remplacent ceux ayant été adoptés par la ville antérieurement.

ADOPTÉ

5.10.2 ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL POUR L'AUTOMNE

Septembre et octobre 2007

1. Transmission des déploiements à l'appel initial à CAUCA revue en fonction des engagements au schéma.
2. Uniformisation des ententes d'entraide des municipalités locales.

5.11 SERVICE D'ÉVALUATION

5.11.1 DÉPÔT EN VERTU DE L'ARTICLE 71 DE LA LFM

- CONSIDÉRANT que l'article 71 de la Loi sur la Fiscalité municipale permet à un OMRÉ de demander le report de la date du dépôt d'un rôle du 15 septembre au plus tard le 1^{er} novembre de l'année en cours;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au report de la date de dépôt du rôle des municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Isle-aux-Grues au 1^{er} novembre 2007;
- CONSIDÉRANT que le Service d'évaluation de l'OMRÉ a dû procéder à l'intégration de la réforme cadastrale pour ces deux municipalités;

2007-09-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny se prévale de l'article 71 de la Loi sur la Fiscalité municipale et avise la Ministre des Affaires municipales et des Régions du report de la date de dépôt du rôle triennal en préparation, pour le territoire des municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-sud et Isle-aux-Grues, du 15 septembre au 1^{er} novembre 2007 au plus tard.

ADOPTÉ

5.12 ÉDUCATION DE NIVEAU SECONDAIRE ET COLLÉGIAL

- CONSIDÉRANT que le développement des programmes scolaires, pour rendre le milieu attractif pour les familles et également pour susciter l'intérêt des jeunes pour les études (bien souvent le sport et/ou les arts sont une source de motivation pour les jeunes) est un élément que l'on juge incontournable pour notre milieu;
- CONSIDÉRANT que la région possède déjà (ou est en voie de posséder) des infrastructures sportives de qualité, de même que des artistes musicaux possédant une expertise reconnue;

2007-09-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande à la direction de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de mettre sur pied des programmes de type « sports-études » et « arts-études » pour le bénéfice des étudiants et des futurs étudiants de la région.

ADOPTÉ

5.13 POLITIQUE FAMILIALE

2007-09-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'action de la Politique familiale - Volet MRC.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 MODIFICATION DU RCI SUR LES ZONES INONDABLES ET LA PROTECTION DES BERGES ET DU LITTORAL

- 6.1.1 AVIS DE MOTION POUR INTRODUIRE UNE CARTE DE GÉNÉRALISATION À MONTMAGNY, DE NOUVELLES COTES D'INONDATIONS AINSI QUE POUR INTÉGRER CERTAINS ÉLÉMENTS DE LA NOUVELLE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LA PROTECTION DES BERGES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny, donne un avis de motion à l'effet d'introduire une carte de généralisation à Montmagny, de nouvelles cotes d'inondations ainsi que pour intégrer certains éléments de la nouvelle politique gouvernementale sur la protection des berges, du littoral et des plaines inondables.

Jean-Guy Desrosiers, maire
Municipalité de Montmagny

- 6.1.2 AVIS AUX MUNICIPALITÉS DE NE PAS APPROUVER D'INTERVENTIONS EN MILIEUX HUMIDES (ex. : remplissage dans une tourbière)

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle qu'en vertu des lois et règlements sur la protection des milieux humides, il est interdit de procéder à du remplissage dans une zone inondable, dans une tourbière ou dans un marécage sans autorisation du ministère de l'Environnement.

Le droit d'accéder à un plan d'eau en déboisant une largeur de cinq mètres n'autorise pas les propriétaires à faire du remplissage dans les milieux humides ou les berges.

Des travaux de remplissage ont été réalisés dans une tourbière limitrophe du lac par un citoyen dans la municipalité de Lac-Frontière et le ministère de l'Environnement entend émettre un avis d'infraction.

- 6.1.3 DOSSIER DU LAC DES EAUX MORTES

Le coordonnateur à l'aménagement a été informé de travaux sans autorisation sur un barrage dans le secteur du Lac des Eaux mortes et le ministère de l'Environnement demande à la MRC d'intervenir. Le coordonnateur à l'aménagement ira sur les lieux avec l'inspecteur municipal.

6.2 DOSSIER ÉOLIEN

- 6.2.1 MODIFICATION AU RCI SUR LES ÉOLIENNES DANS LE SECTEUR EST DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Aucune résolution de modification du RCI sur l'implantation d'éolienne n'est proposée.

- 6.2.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ PRÉLIMINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le coordonnateur à l'aménagement soit autorisé à émettre un certificat de conformité pour la partie du projet de la compagnie Airtricity qui respecte la réglementation d'urbanisme.

ET qu'il soit mentionné, dans l'avis de conformité, les secteurs où l'implantation d'éoliennes est interdite ainsi que les éoliennes qui pourraient être problématique sur le paysage en raison de leur proximité du village ou d'équipements touristiques.

ADOPTÉ

6.3 PACTE RURAL

6.3.1 BILAN DU PACTE RURAL I

Un bilan du Pacte rural I doit être réalisé et joint au plan de travail afin d'obtenir l'approbation de celui-ci.

Le ministère désire connaître les problèmes rencontrés lors du Pacte rural I ainsi que les intentions de la MRC à solutionner ces problèmes de fonctionnement dans le Pacte rural II.

Le Conseil de la MRC réalise donc à l'aide d'un questionnaire une évaluation du premier exercice du Pacte rural.

Le coordonnateur à l'aménagement présente également le résultat du travail d'évaluation du fonctionnement du Pacte rural I fait par le Comité de suivi.

De plus, un bilan des investissements est présenté par le coordonnateur à l'aménagement confirmant que tout le montant alloué à la MRC pour l'exercice du Pacte rural I (2002-2007) a été investi conformément aux disponibilités (930 950 \$) et critères du programme.

2007-09-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le rapport d'évaluation du Pacte rural I basé sur les réponses au questionnaire rempli par les maires du Conseil de la MRC ainsi que sur la réflexion élaborée par le Comité de suivi.

QUE la MRC de Montmagny confirme que l'ensemble des sommes mises à la disponibilité de la MRC de Montmagny dans le cadre du pacte rural (2002-2007) ont été investies conformément aux critères et aux disponibilités prévus à l'entente entre la MRC de Montmagny et le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

6.3.2 PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL II

Le coordonnateur à l'aménagement présente le plan de travail du Pacte rural II qui se déroulera de 2007 à 2014. Ce plan de travail a été discuté et bonifié par le Comité de suivi du Pacte rural.

- **CONSIDÉRANT** que le bilan du Pacte rural I a été discuté au sein du Conseil et du Comité de suivi de la MRC de Montmagny et que chacun des maires a participé par le biais d'un questionnaire à émettre son opinion sur l'exercice du Pacte rural.

- CONSIDÉRANT que ce bilan fera partie des documents accompagnant le plan de travail du Pacte rural II et qu'il servira à améliorer le fonctionnement du deuxième exercice de Pacte rural;
- CONSIDÉRANT que le projet de plan de travail préparé par le Comité de suivi a été présenté au Conseil de la MRC pour approbation;

2007-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
 APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le plan de travail du Pacte rural II (2207-2014) et que le rapport d'évaluation du Pacte rural I (2002-2007) fasse partie intégrante du plan.

ADOPTÉ

6.4 CONFORMITÉ - MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucun projet soumis.

6.5 PROJETS RÉGIONAUX

6.5.1 VERSEMENTS AUX PROJETS RÉGIONAUX

2007-09-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse les montants suivants au CLD de la MRC de Montmagny afin d'appuyer les organismes dans la réalisation des projets régionaux reconnus par la MRC de Montmagny.

- Office du Tourisme de la Côte-du-Sud	26 000 \$
- Parc régional des Appalaches	1 000 \$
- Agence de mise en valeur	1 360 \$
- CLD pour Communications régionales Montmagny	4 200 \$
- CLD pour fonctionnement	34 450 \$
- Bureaux d'information touristique :	
- Office du tourisme (deux bureaux)	2 000 \$
- Parc régional Appalaches (deux bureaux)	2 000 \$
- Berthier-sur-Mer (un bureau)	1 000 \$
- Cap-Saint-Ignace (un bureau)	+ 1 000 \$
TOTAL	73 010 \$

ADOPTÉ

6.5.2 MANDAT À L'OTCS POUR « LA RÉALISATION D'UNE VISION STRATÉGIQUE DANS LE DOMAINE TOURISTIQUE POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY »

Suite à la discussion tenue lors de la dernière réunion de la MRC, le président et la directrice de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud se sont vu confier le mandat de présenter une offre de service à la MRC afin d'élaborer un plan stratégique dans le domaine du tourisme pour le territoire de la MRC de Montmagny. La réalisation de ce mandat a été approuvée par le Conseil d'administration de l'OTCS.

La présentation de ce projet est prévue pour la réunion d'octobre.

6.5.3 VVAP

Le bureau régional du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a confirmé au coordonnateur à l'aménagement l'intention du ministère de verser une aide financière régressive et rétroactive au mois de mai pour le maintien d'un agent culturel.

Le formulaire sera envoyé dans les prochaines semaines et le sujet pourra faire l'objet de discussions lors de la réalisation du budget 2008.

6.6 OFFRE D'EMPLOI POUR L'AIDE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET AU SUIVI DU PACTE RURAL

Une offre d'emploi est parue dans le Soleil, sur Internet et dans les bureaux locaux d'emploi de la MRC afin de procéder à l'engagement d'une ressource en aménagement et développement.

La date limite pour la réception des curriculum vitae est le 14 septembre prochain et le financement de la ressource sera en partie puisé à même l'enveloppe du Pacte rural II.

Les dossiers sur lesquels cette ressource aura à travailler seront : le zonage agricole, le développement des périmètres d'urbanisation, le suivi des projets du Pacte rural et le secrétariat du CCA.

6.7 VILLAGE-RELAIS - SAINT-PAUL-DE-MONTMINY - ROUTE TOURISTIQUE DES PARCS

Suite à des démarches d'intervenants du milieu, l'ATR Chaudière-Appalaches a adopté une résolution appuyant la création et l'appellation d'une route touristique dans le secteur des Appalaches. La création d'une route touristique est un des critères pour l'identification d'un village-relais à Saint-Paul-de-Montminy.

Ce nouvel élément devra être porté à l'attention du MTQ dans le dossier de la demande de Saint-Paul-de-Montminy.

6.8 UNIVERSITÉ RURALE SUR LA CÔTE-DU-SUD

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle aux membres du conseil la tenue de l'activité « Université rurale » dans notre MRC le 18 septembre.

Horaire : Départ de l'Expodrome Boulet

Visites thèmes : Île, arts et patrimoine, tourisme, Parc régional, agroalimentaire, nouvelle industrie, etc.

Fin de la journée : Rassemblement à Berthier-sur-Mer et visite de Grosse-Île

6.9 DROITS DE PASSAGE

Le MRNF demande à la MRC ses commentaires sur un projet d'aménagement de chemin forestier sur les lots 30 et 31 du Rang VI N.O. et 32 du Rang V N.O. du Canton d'Armagh.

Considérant qu'il n'y a pas d'impact créé par ce projet, le coordonnateur à l'aménagement pourra informer les représentants du ministère de la position de la MRC.

6.10 PROGRAMMATION QUINQUENNALE

Un représentant de Gestion FORAP et un représentant du MRNF ont convenu avec le coordonnateur en aménagement de la MRC et responsable du développement du Parc régional des Appalaches de délimiter les travaux d'intervention dans le secteur du parc régional conformément aux mesures d'harmonisation prévues au document présenté ci-dessous.

Considérant que les modalités de l'entente relative à l'harmonisation des usages en matière d'aménagement forestier entre la MRC de Montmagny, le Parc régional des Appalaches (PRA) et Gestion FORAP pourraient être les suivantes :

Mise en contexte et description de la problématique :

Le Parc régional des Appalaches gère un réseau élaboré de sentiers situé en grande partie en forêt publique. La récolte prévue dans la programmation quinquennale est soit à proximité des sentiers ou dans des secteurs visibles des divers points d'observation le long des sentiers.

Territoire faisant l'objet d'une entente :

Les secteurs visés touchent le Centre de plein-air de Montmagny, les sentiers autour du Lac Talon à Saint-Fabien-de-Panet, ceux du Mont Sugar-Loaf, de la Montagne Grande-Coulée et les sentiers de tourbières de Saint-Just-de-Bretenières.

Entente (objet, date, durée) :

L'entente touche des secteurs précis identifiés par les responsables du parc. Des mesures d'harmonisation précises ont été entendues entre les partenaires. Celles-ci valent pour le programme quinquennal présenté par les bénéficiaires de CAAF et devront être confirmées si des changements au programme sont apportés.

Mesures d'harmonisations prévues :

En se fiant aux chiffres inscrits sur les cartes ci-annexées :

Notre-Dame-du-Rosaire - Jardin des Gélinittes

1 : 30 mètres de protection le long des sentiers si une visite terrain confirme que cette bande est suffisamment opaque. Superficie maximale de 10 ha d'un seul tenant (RNI). Une attention particulière sur la largeur du chemin lorsque celui-ci traverse les sentiers doit être apportée.

Saint-Fabien-de-Panet

2 : 60 mètres de protection le long du sentier

3 : Premiers 60 mètres de protection intégrale le long du sentier, les 60 mètres suivants doivent faire l'objet d'une entente sur des modalités d'opération après une visite du terrain.

Sainte-Lucie-de-Beauregard

4 : Pas de récolte dans la bande riveraine de la Rivière Noire Nord-Ouest. Ne pas déboucher de nouveaux chemins sur le Chemin des limites.

5 : Demande de ne pas procéder à des interventions de récolte en raison de la faible superficie des lieux, de la topographie et de la présence d'un refuge, d'une halte de canot-camping, d'un sentier principal et d'un sentier reliant un stationnement et le sentier principal. Toutefois, une coupe très restreinte pourrait être faite à

20 mètres de la route et à 60 mètres des sentiers sans traverser ceux-ci.

6 : Secteur à opérer vers la fin de la période quinquennale (2012 ou 2013) afin de permettre la régénération des récoltes récentes environnantes.

7 : Utiliser le sentier de motoneige pour traverser le sentier pédestre, 60 mètres de protection le long du sentier, secteur à opérer vers la fin de la période quinquennale (2012 ou 2013).

Saint-Paul-de-Montminy

8 : Secteurs visibles de plusieurs points de vue, notamment du site d'Appalaches Lodge. Ne pas réaliser de CPRS. Envisager une coupe progressive irrégulière si une coupe a lieu, CPPTM et autres alternatives à la coupe totale. Utiliser la pente de ski si possible comme chemin. Conserver une bande de protection de 60 mètres le long du sentier. Demande que le gestionnaire de CAAF rencontre le propriétaire d'Appalaches Lodge avant de procéder à des travaux. Les travaux doivent être très restreints en raison également d'un site d'alopatrie dans les cours d'eau prenant leur source sur ce côté de la Montagne Grande-Coulée.

Saint-Just-de-Bretenières

9 à 12 : Lorsque la coupe sera une éclaircie commerciale ou un autre type de coupe partielle, laisser 30 mètres de protection le long de sentiers. Sinon, la protection est de 60 mètres. Ne pas traverser les sentiers avec les nouveaux chemins forestiers. À cet effet, voir pour utiliser un chemin dans la Pourvoirie Daaquam. Bande de 30 mètres de protection le long de la tourbière. Bande de 30 mètres de protection le long du sentier qui emprunte le chemin de la pourvoirie.

2007-09-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte l'entente proposé ci-haut et autorise le coordonnateur à l'aménagement à signer une entente relative à l'harmonisation des usages en matière d'aménagement forestier sur le territoire du Parc régional des Appalaches qui respecterait les modalités de protection énumérés.

ADOPTÉ

6.11 PAVAGE D'ACCOTEMENTS

La MRC de Montmagny a obtenu une réponse suite à la demande au MTQ de prévoir le pavages des accotements pour les Routes 283 et 204.

La réponse est présentée au Conseil de la MRC par le coordonnateur à l'aménagement.

En résumé, une partie seulement pourrait être asphaltée par le MTQ (Montmagny - Notre-Dame-du-Rosaire), mais le ministère n'a pas l'intention de le faire cette année (même s'il procède à des travaux dans le secteur) parce qu'il ne fait l'asphaltage des accotements que lors de travaux majeurs.

Le conseil est peu satisfait de cette réponse et des démarches supplémentaires devront être faites à ce sujet.

7. CORRESPONDANCE

7.1 COLLECTÉ SÉLECTIVE QUÉBEC (CSQ) - PAIEMENT FINAL

Suite à notre revendication afin d'obtenir le solde attendu de 72 214,74 \$, Collecte Sélective Québec nous fait un paiement final de 18 053,69 \$ (c'est-à-dire 25% du solde résiduel dû).

7.2 TÉLÉMÉTRIE CHAUDIÈRE-APPALACHES

CONSIDÉRANT que l'ambulance située au sud du territoire est maintenant desservie par satellite dans le cadre du projet « Télémétrie Chaudière-Appalaches ».

2007-09-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à payer la somme de 11 803 \$ correspondant au paiement des années 2006 et 2007.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUILLET ET AOÛT 2007

2007-07-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No chèque	Montant	Nom du Fournisseur
C700093	552,79	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700094	1661,77	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
C700095	552,79	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700096	1661,77	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
C700098	552,79	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700099	1661,77	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
M700357	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M700358	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M700359	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M700360	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M700361	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M700487	170,93	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
M700488	170,93	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
M700489	170,93	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
M700492	14000,00	Transport collectif MRC de Montmagny
I700493	4806,13	Hydro Québec
I700494	106,52	Telus Québec
I700495	414,02	Telus Québec
I700496	19351,02	Ministre du Revenu du Québec
I700497	419,40	Revenu Canada
I700498	8619,56	Revenu Canada
I700499	835,25	Télus Québec
M700514	1374,24	Les Équipements d'arpentages Cansel Ltée
I700575	449,93	Télus Québec
I700576	252,42	Télus Mobilité
I700577	515,72	Visa
C700584	25428,51	Transport S. Doiron Inc.
I700585	16780,52	Ministre du Revenu du Québec
I700586	7330,41	Revenu Canada
I700587	439,39	Revenu Canada
M700588	5455,93	Transport S. Doiron Inc.
C700589	88,01	Normand, Jocelyn
C700590	40000,00	CLD de la MRC de Montmagny
C700591	833,79	Ministre des Finances du Québec
C700592	197,54	Bernier, Gaston

M700593	297,44	Catellier, Marcel
C700594	36,34	Labrecque, Nancy
C700595	27,52	Roy, Julie
C700596	132,84	Bossé, Rosario
C700597	60,50	Roy, Jacques André
C700598	186,00	Fonds de l'information foncière
C700599	5267,05	Desjardins Sécurité financière
C700600	1740,37	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700601	958,48	Desjardins Sécurité financière
C700602	2759,64	S S Q - Société d'assurance-vie Inc.
C700603	374,75	Fédération québécoise des Municipalités
C700604	160,00	La Capitale - Gestion financière
C700605	274,65	Comm. adm. de régime de retraite et d'as
C700606	2250,51	Corporation Informatique de Bellechasse
C700607	0,00	Office du Tourisme de la Côte-du-Sud
C700608	321,00	Publicité Plastique Blais Ltée
C700609	16,77	Allaire, Mario
C700610	11,98	Infotech
C700611	68,17	Labrador Laurentienne Inc.
C700612	78,55	Jacques & Raynald Morin
C700613	960,53	MRC de Bellechasse
C700614	322,59	Auberge La Belle Époque Inn
C700615	9385,53	Services Sanitaires Roy
C700616	6,15	Aubé, Luca
C700617	235,19	Citicorp Finance Vendeur Ltée
C700618	2040,80	Peintures récupérées du Québec
C700619	299,46	Protectron
C700620	170,93	C.F.E.R. de Bellechasse
C700621	617,58	Société développ. économ. de Montmagny
C700622	79,50	Association des Directeurs municip. Qc
C700623	2140,60	Les Services Technologiques A.C. Inc.
C700624	145,39	Caron, Clément
C700625	575,45	Anne-Marie Lemay, graphiste
C700626	180,99	Habitations du Button
C700627	199,41	Gilles, Nicolas
C700628	30,00	Bernier, Henri-Paul
C700629	574,60	Généatrices Pierre Roy Inc.
C700630	6500,00	Marjolaine Langevin et Boivin Construct.
C700631	6500,00	Eric Morin et Roger Boulet
I700632	106,52	Telus Québec
I700633	250,47	Telus Mobilité
I700634	835,25	Télus Québec
I700635	247,17	Visa
I700636	492,63	Telus Québec
C700637	0,00	Roy, Jacques André
C700638	504,57	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700639	441,17	Fédération québécoise des Municipalités
C700640	330,53	Municipalité de L'Isle-aux-Grues
C700641	286321,50	CLD de la MRC de Montmagny
C700642	1681,30	Municipalité de Berthier-Sur-Mer
C700643	1829,47	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C700644	1458,58	Municipalité de Lac-Frontière
C700645	571,72	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-S.
C700646	644,52	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C700647	1499,34	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C700648	1788,51	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C700649	506,00	Club Social de la MRC de Montmagny

C700650	713,30	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C700651	1612,09	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C700652	2594,74	Municipalité de Cap-St-Ignace
C700653	947,40	Municipalité de St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud
C700654	1871,14	Municipalité de St-François-de-la-Riv.-du-S.
C700655	8174,87	Groupe de géomatique Azimut Inc.
C700656	250,00	Parc Régional des Appalaches
C700657	7520,70	MRC de Bellechasse
C700658	28,50	L'Épi d'or - Boulangerie Pâtisserie
C700659	7746,32	Électro Saguenay Ltée
C700660	336,17	Evolutra Corporation
C700661	250,00	Unité régional de Loisir et de Sport C-A
C700662	3333,21	U.S.D. Inc.
C700663	30,00	Minville, Hélène
C700664	958,48	Desjardins Sécurité financière
C700665	2759,12	S S Q - Société d'assurance-vie Inc.
C700666	160,00	La Capitale - Gestion financière
C700667	215,18	Comm. adm. de régime de retraite et d'ass.
C700668	0,00	Postage-On-Call
I700669	7403,06	Revenu Canada
I700670	374,53	Revenu Canada
I700671	16742,16	Ministre du Revenu du Québec
I700672	835,25	Télus Québec
I700673	4045,72	Hydro Québec
C700674	2279,00	Postage-On-Call
C700675	0,00	Transport S. Doiron Inc.
C700676	0,00	Transport S. Doiron Inc.
C700677	154,44	Chayer, Yves
C700678	48958,92	Transport S. Doiron Inc.
C700679	795,66	Montmagny Air Service Inc.
C700680	4033,83	Inspec-Sol Inc.
C700681	10038,19	Services Sanitaires Roy
C700682	284,29	Peintures récupérées du Québec
C700683	46,15	Le Nettoyeur Magnymontois Inc.
C700684	480,00	Ministère Culture, Communications et
C700685	1790,04	Groupe de géomatique Azimut Inc.
C700686	9486,34	Fédération québécoise des Municipalités
C700687	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C700688	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C700689	127,26	Catellier, Marcel
C700690	32,70	Roy, Jacques André
C700691	5167,18	Desjardins Sécurité financière
C700692	5218,22	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C700693	60,69	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700694	29,62	Canadian Tire/Gestions P. Venne Inc.
C700695	7,23	Infotech
C700696	11,38	Stéréo Plus/Léonard Chabot Inc.
C700697	6,18	Aubé, Luca
C700698	235,88	Publications du Québec (Les)
C700699	1139,50	Société développ. économ. de Montmagny
C700700	4005,73	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
I700701	106,52	Telus Québec
I700702	236,31	Telus Mobilité
C700703	1722,92	Transport S. Doiron Inc.
C700704	241,99	Caron, Clément
C700705	153,00	Fonds de l'information foncière
C700706	273,01	Bureautique Côte-Sud Enr.

C700707	170,93	Corporation informatique de Bellechasse
C700708	1663,00	Mercier, Juliette
M700709	14000,00	Société d'histoire de Montmagny (Shm)
I700710	331,35	Visa
M700711	23403,05	Transport S. Doiron Inc.
C700721	0,00	Fédération québécoise des municipalités
C700722	128,46	Municipalité de L'isle-aux-Grues
C700723	128,46	Municipalité de Lac-Frontière
C700724	128,46	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-S.
C700725	128,46	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C700726	45,60	Parc régional des Appalaches
C700727	312,29	Agence M.V. Forêts privées des Appalaches
C700728	67,77	Labrador Laurentienne Inc.
C700729	12,30	Aubé, Luca
C700730	193,73	Evolutra Corporation
C700731	427,31	Anne-Marie Lemay, Graphiste
C700732	2500,00	Université rurale québécoise Côte-du-Sud
M700733	375,00	Louise Mauger - Reliure d'art
M700734	75,00	Caron, AlexAndré
M700735	427,34	Catellier, Marcel
C700736	223,74	Labrecque, Nancy
C700737	1029,65	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700738	1198,10	Desjardins Sécurité financière
C700739	3599,42	S S Q - Société d'assurance-vie Inc.
C700740	354,77	Fédération québécoise des municipalités
C700741	160,00	La Capitale - Gestion financière
C700742	313,36	Groupe de géomatique Azimut Inc.
C700743	419,34	Groupe CCL (Formules d'affaires)
C700744	157,09	Jacques & Raynald Morin
C700745	296,27	Impression Rive-Sud
C700746	444,09	Robert Corbin & fils Inc.
C700747	1343,00	Groupe Ultima Inc.
C700748	940,09	Richard Pelletier, Plan d'architecture
C700749	336,17	Evolutra Corporation
C700750	175,39	Caron, Clément
C700751	40,00	Riendeau, Bruno
C700752	100,00	Auberge du Temps perdu
C700753	223,10	Grenier, Benoît
C700754	6500,00	Lina Couture et Constr. Richard Bernier
C700755	2645,00	Huguette Pelletier et Gaétan Fournier Co
I090001	27,82	Goulet, Jocelyn
I090002	237,42	Pilote, Nicolas
I090003	3,50	Fortin, Myriam
I090004	333,36	Lapierre, André
I090005	41,71	Bertrand, André
I090006	129,49	Mercier, Chantal
I090007	199,31	Gagné, Valérie
I090008	196,08	Roy, Julie
I090009	19,78	Franck, Alain
I090010	13,33	Normand, Jocelyn
I090011	42,00	Blais, Gaétan
I090012	16,77	Goulet, Jocelyn
I090013	85,92	Simoneau, Dany
I090014	87,32	Pilote, Nicolas
I090015	98,60	Pilote, Nicolas
I090016	200,87	Pilote, Nicolas
I090017	3,50	Fortin, Myriam

I090018	173,95	Franck, Alain
I090019	14,19	Franck, Alain
I090020	153,08	Lapierre, André
I090021	188,17	Lapierre, André
I090022	93,74	Lapierre, André
I090023	75,75	Normand, Jocelyn
I090024	34,23	Normand, Jocelyn
I090025	69,65	Normand, Jocelyn
I090026	107,10	Bertrand, André
I090027	77,14	Bertrand, André
I090028	67,22	Bertrand, André
I090029	79,54	Gagné, Valérie
I090030	135,45	Gagné, Valérie
I090031	134,12	Gagné, Valérie
I090032	74,82	Mercier, Chantal
I090033	140,03	Mercier, Chantal
I090034	92,57	Mercier, Chantal
I090035	162,17	Pilote, Nicolas
I090036	153,08	Lapierre, André
I090037	49,91	Normand, Jocelyn
I090038	94,67	Bertrand, André
I090039	86,06	Mercier, Chantal
I090040	192,21	Gagné, Valérie
I090041	10,50	Fiset, Mélanie
I090042	89,69	Bertrand, André
I090043	98,50	Gagné, Valérie
I090044	215,43	Mercier, Chantal
I090045	121,72	Pilote, Nicolas
I090046	195,33	Lapierre, André
I090047	94,71	Lapierre, André
I090048	152,98	Bertrand, André
I090049	177,41	Gagné, Valérie
I090050	33,23	Goulet, Jocelyn
I090051	123,00	Roy, Julie
I090052	138,17	Lapierre, André
I090053	83,86	Normand, Jocelyn
I090054	186,89	Gagné, Valérie
I090055	32,80	Mercier, Chantal
I090056	46,20	Goulet, Jocelyn
I090057	8,42	Fortin, Myriam
I090058	24,19	Franck, Alain
I090059	193,68	Lapierre, André
I090060	112,33	Normand, Jocelyn
I090061	145,14	Gagné, Valérie
I090062	230,25	Mercier, Chantal
I090063	125,58	Blais, Gaétan
I090064	22,59	Goulet, Jocelyn
I090065	133,65	Pilote, Nicolas
I090066	4,92	Fortin, Myriam
I090067	251,08	Lapierre, André
I090068	19,68	Roy, Julie
I090069	180,40	Roy, Julie
I090070	55,37	Normand, Jocelyn
I090071	79,29	Bertrand, André
I090072	312,50	Vachon, Jocelyn
I090073	226,52	Gagné, Valérie
I090074	116,56	Mercier, Chantal

I090075	34,93	Blais, Gaétan
I090076	51,46	Goulet, Jocelyn
I090077	208,68	Pilote, Nicolas
I090078	3,50	Fortin, Myriam
I090079	21,43	Franck, Alain
I090080	26,24	Franck, Alain
I090081	30,34	Lapierre, André
I090082	77,21	Normand, Jocelyn
I090083	82,52	Bertrand, André
I090084	12,00	Vachon, Jocelyn
I090085	190,68	Gagné, Valérie
I090086	93,89	Mercier, Chantal
TOTAL	747 013,70 \$	

QUE la liste des comptes à payer de juillet et août 2007 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haute au montant de 747 013,70 \$.

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2007

Un état des revenus et dépenses au 31 août 2007 est déposé. Actuellement, les prévisions budgétaires sont respectées.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 CSP DU 28 AOÛT 2007

Journée portes ouvertes le 15 septembre 2007 au poste de la SQ.

10. VARIA OUVERT

10.1 IMMOBILISATIONS – MODIFICATION À LA LISTE DES ACQUISITIONS PROJÉTÉES

2007-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution n° 2007-07-05 soit modifiée afin de retirer l'acquisition du logiciel e-Documentik au montant de 6 585,00 \$, plus les taxes, de la liste des acquisitions projetées compte tenu que l'étude des logiciels potentiels n'est pas terminée.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2007-09-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h10.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.

